

Bureau Alpes Contrôles

17 Avenue du Condorcet
69100 Villeurbanne
Tél : 04-78-89-73-88 - Fax : 04-72-43-98-15
evenementiel@alpes-controles.fr

LYBLIAMAY YENKONG et UANG ONG

191, Chemin de vers
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY
yenkong@lybliamay.fr

Votre correspondant : *Christophe ROBBE*

Tél : 04-78-89-73-88 - Fax : 04-72-43-98-15
Port. : 06.88.84.25.76 - crobbe@alpes-controles.fr

Villeurbanne, le 2 juillet 2018.

Nos réf. : CRO/A13A182G/CRO

Affaire : Diagnostic solidité suite à incendie – Maison individuelle sise 191, chemin de Vers à SAINT JEAN DE BOURNAY (38440)

P. J. : Plan de repérage des ouvrages + Annexe photographique

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la mission de diagnostic solidité après incendie qui nous a été confiée concernant la maison individuelle sise 191 Chemin de Vers à Saint Jean de Bournay (38440).

Cette mission a fait l'objet de notre offre de contrat n° A13-A-2018-0020 du 28 mai 2018 validée en date du 16 juillet 2018.

Elle se décompose de la manière suivante :

- ✎ L'examen des documents ou plans d'exécution transmis par le Maître d'Ouvrage,
- ✎ La visite de l'établissement et l'examen détaillé des ouvrages,
- ✎ L'établissement d'un rapport d'avis sur existants – solidité avec préconisations éventuelles des dispositions constructives confortatives.

Et concerne :

- ✎ Ouvrages de maçonnerie, béton armé, béton précontraint,
- ✎ Ouvrages de structure verticaux ou horizontaux,
- ✎ Charpente bois.

REFERENTIEL TECHNIQUE :

Le référentiel technique pris en compte pour nos vérifications est le suivant :

- ↳ normes, DTU en vigueur à la date de notre intervention ou autre référentiel transmis par écrit par le maître d'ouvrage à BUREAU ALPES CONTROLES.
- ↳ règles professionnelles.

DOCUMENTS EXAMINES :

Dans le cadre de notre mission, il n'a été porté à notre connaissance aucun document technique se rapportant à l'ouvrage objet du présent rapport.

VISITES SUR SITE :

Dans le cadre de notre mission, nous avons effectué une visite sur site le jeudi 14 juin 2018 à 8 h 30.

Etaient présents :

- ↳ Monsieur Yenkong LYBLIAMAY, Propriétaire et assuré.
- ↳ M. Christophe ROBBE, BUREAU ALPES CONTRÔLES SAS – Ingénieur spécialiste structures.

OBSERVATIONS - CONCLUSIONS :

Nota : Un plan de repérage des ouvrages est joint en Annexe n°1. Des photographies illustrent notre propos en Annexe n°2.

L'ouvrage, objet du présent rapport, est une maison individuelle avec un étage sur rez-de-chaussée.



Nous avons pu relever les principes constructifs suivants :

- Dans la hauteur des rez-de-chaussée et 1^{er} étage, élévations, façades et refends en maçonnerie de blocs béton creux.
- Dallage sur terre-plein au rez-de-chaussée.
- Plancher haut du rez-de-chaussée en béton.
- En files B et C, dans la hauteur des combles, poutres en béton armé de section 25 x 25 cm² portant en files 1, 2 et 3 ou 4 surmontées d'une pointe de maçonnerie de blocs béton creux d'épaisseur 15 cm.
- Plancher des combles avec solivage en bois massif.
- Couverture tuiles à 4 pans en bois massif (arêtiers + pannes) avec reprise sur les pointes en maçonnerie des files B ou C.

Lors de notre visite, nous avons pu constater que l'incendie s'était développé essentiellement dans la hauteur des combles ainsi qu'au 1^{er} étage. Il n'a pas affecté le rez-de-chaussée.

Au 1^{er} étage, on peut noter que les doublages ont protégé les maçonneries des fortes chaleurs ; sur ces ouvrages, nous n'avons pas relevé d'altération.

Les dommages ne sont observés que dans la hauteur des combles :

- Charpente bois support de couverture et solivage des combles calcinés.
- Echauffement des maçonnerie d'agglos des files B et C.
- Echauffement du dernier rang d'agglos au niveau des façades.

Compte-tenu de l'examen visuel effectué in situ, il nous paraît nécessaire de procéder aux travaux de réparations structurelles suivantes :

- Evacuation et reconstruction des charpentes bois (solives des combles et charpente support de couverture).
- Démolition et reconstruction des pointes maçonnées des files B et C avec conservation des poutres B.A. 25 x 25 cm².
- Démolition et reconstruction du dernier rang d'agglos au niveau de façades.

Nota :

Nos conclusions sont formulées à partir d'un examen visuel des ouvrages accessibles lors de notre visite. Il sera porté à notre connaissance tout élément technique complémentaire qui pourrait remettre en cause les conclusions du présent rapport.

Il s'agit d'une mission d'assistance et BUREAU ALPES CONTRÔLES ne se substitue pas aux autres intervenants nécessaires ou obligatoires pour mener à bien un projet et réaliser des travaux: maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'étude, économistes, entreprises.

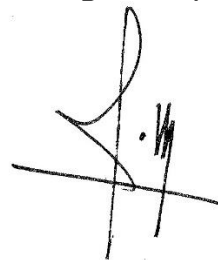
Ainsi le rapport émis par BUREAU ALPES CONTRÔLES ne constitue pas et ne doit pas être utilisé en tant qu'étude de conception, étude de diagnostic tel que prévu par le Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre, descriptif de travaux, étude d'exécution.

Il ne s'agit pas d'une mission de contrôle technique : la vérification des travaux réalisés pendant ou après l'intervention, sur l'objet du diagnostic, n'est pas comprise dans la présente mission.

Par ailleurs, BUREAU ALPES CONTRÔLES ne réalise ni expertise judiciaire, ni expertise assurantielle, et le rapport émis ne constitue pas un rapport d'expertise.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

L'Ingénieur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Robbe', with a stylized flourish at the end.

Christophe ROBBE

Copie :

Cabinet GALTIER – M. Hervé GARDE hgarde@expertises-galtier.fr

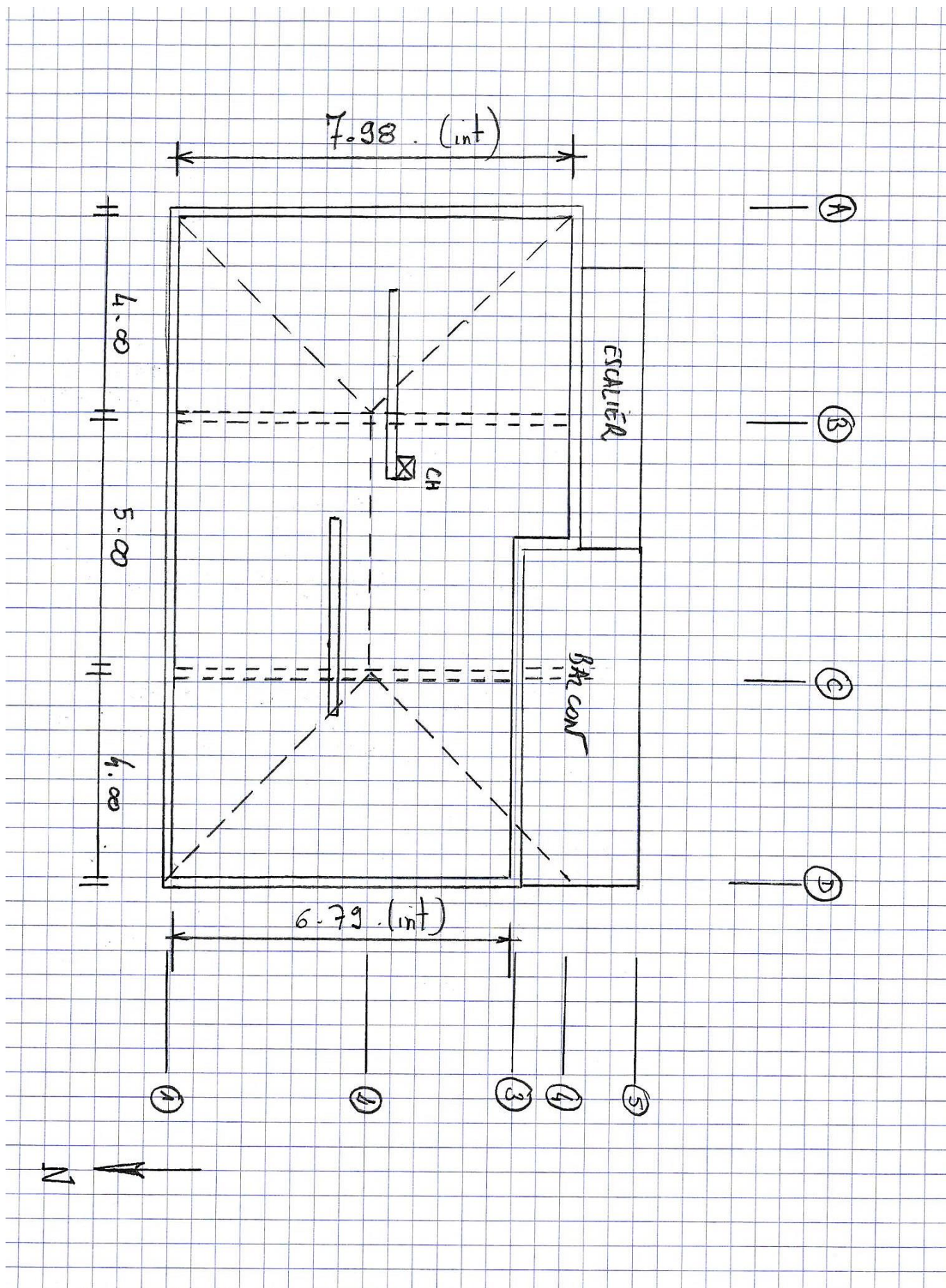
ANNEXES

ANNEXE 1 : PLANS DE REPERAGE DES OUVRAGES

ANNEXE 2 : ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE N° 1

PLANS DE REPERAGE DES OUVRAGES



ANNEXE N° 2

ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE



Façade Sud



Façade Sud



Façade Est



Façade Nord



Rez-de-Chaussée



Rez-de-Chaussée



Solivage des combles



File C



File C



File C



Tête de maçonnerie



Tête de maçonnerie